



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

TUNIS LE 03/04/2017

Convocation à L'Assemblée Générale Extra Ordinaire
d'Attijari Leasing Du 28 Avril 2017

SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le VENDREDI 28 Avril 2017 à 11h au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy 1053, les berges du lac- Tunis à l'effet d'examiner sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Augmentation du capital de la société.
- 2/ Modification de l'article 6 des statuts,
- 3/ Pouvoirs à donner.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

✓ P/Le Président du conseil
LE DIRECTEUR GENERAL



S.A. au Capital de 21.250.000 dinars - R.C.: B125651997 - M.F.: 496311 P/A/M/000

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie - Tél: (+216) 31 341 350 - Fax: (+216) 70 022 289
Agence Tunis Nord : Immeuble Tamayouz - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajene - Tél: (+216) 31 341 390 - Fax: (+216) 71 822 454
Agence Rades : Résidence Raou, Rue Farhat Hached - 2098 Radés Mongil - Tél: (+216) 79 394 400 - Fax: (+216) 79 394 406
Agence SOUSSE : Boulevard 14 Janvier - Imm. cheniti 2ème étage 4051 Khezema Est SOUSSE - Tél: (+216) 31 341 395 - Fax: (+216) 73 272 091
Agence SFAX : Imm. Ribat El Médina - Escalier C - Bureau 401 - 3000 SFAX - Tél: (+216) 74 408 216 - Fax: (+216) 74 408 901

CERTIFIÉE
ISO 9001
VERSION 2015
AFAQ



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000 RC : B 125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra vendredi le 28 Avril 2017 à 10 heures du matin au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2016;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2016;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2017;
9. Emission d'emprunts obligataires et /ou subordonnés;
10. Démissions de deux administrateurs
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

p/ Le Président du Conseil
Le Directeur Général



S.A. au Capital de 21.250.000 dinars - R.C.: B125651997 - M.F.: 496311 P/A/M/000

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie - Tél: (+216) 31 341 350 - Fax: (+216) 70 022 289
Agence Tunis Nord : Immeuble Tamayouz - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajene - Tél: (+216) 31 341 390 - Fax: (+216) 71 822 454
Agence Rades : Résidence Raou, Rue Farhat Hached - 2098 Radés Mongil - Tél: (+216) 79 394 400 - Fax: (+216) 79 394 406
Agence SOUSSE : Boulevard 14 Janvier - Imm. cheniti 2ème étage 4051 Khezema Est SOUSSE - Tél: (+216) 31 341 395 - Fax: (+216) 73 272 091
Agence SFAH : Imm. Ribat El Médina - Escalier C - Bureau 401 - 3000 SFAH - Tél: (+216) 74 408 216 - Fax: (+216) 74 408 901

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing à tenir le 28 / 04 / 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.*

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2016 et du report à nouveau créateur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2016</u>		
Bénéfice de l'exercice 2016	5 168 604	
Report à nouveau sur l'exercice 2015	5 910 455	
Résultat à répartir	11 079 059	
Réserves spéciales réinvestissements / ex 2016	2 000 000	
Bénéfice disponible	9 079 059	
Dotations à un Fonds Social	100 000	
Dividende global Proposé (1,400DT / Action)	2 975 000	
Report à nouveau	6 004 059	
	Total distribution	Par action
A Prélever sur les résultats de 2016	2 975 000	1,400

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le jeudi 29 Juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2017 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2017 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2017 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée